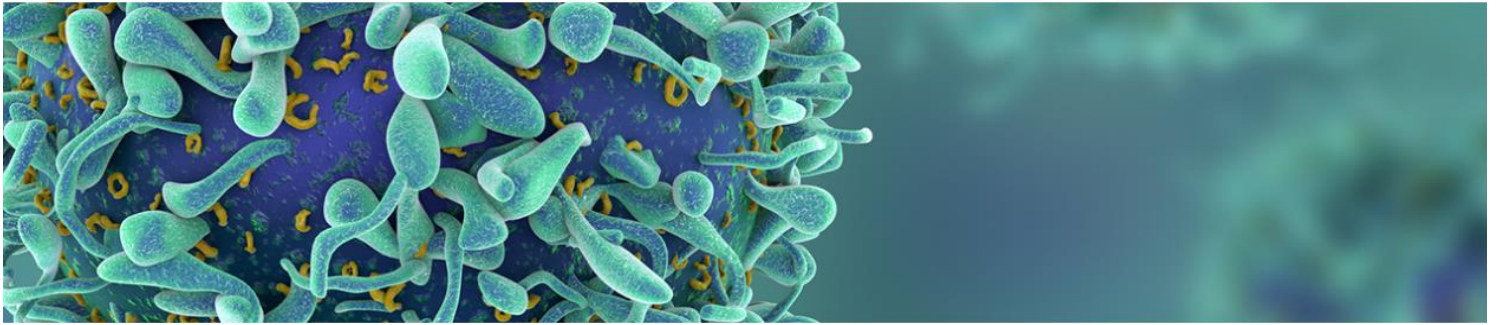




Inserm



GUIDE Création – Renouvellement des structures

Vague D

Attention : En plus de la demande de reconnaissance par l'Inserm, vous devez faire une déclaration d'intention et transmettre votre dossier à votre université de rattachement. Les modalités et la date de dépôt vous seront précisées par votre université.

SOMMAIRE

1. COMMENT ETRE INFORME DES DATES DE DEPOT DE DOSSIERS ?	2
2. A QUELLE PERIODE DE L'ANNEE ?	2
3. QUELS TYPES DE PROJETS ?	2
4. QUELS TYPES D'UNITES?.....	2
5. QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR ETRE DIRECTEUR D'UNITE OU RESPONSABLE D'EQUIPE ?.....	4
6. COMMENT S'EFFECTUE L'EVALUATION DES DEMANDES DE CREATION D'UNITES DE RECHERCHE ?	5
LA DIRECTION GENERALE, EN CONCERTATION AVEC LES TUTELLES, ETABLIT LA LISTE FINALE DES EQUIPES ET DES UNITES CREEES.	5
7. COMMENT DEPOSER UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE INSERM ?	6
8. QUELLES SONT LES PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER ?.....	7
9. ÉVALUATION DES UNITES/EQUIPES - HORS VAGUE	8
10. COMMENT SONT COMMUNIQUEES LES RESULTATS ?	8
Annexe I	
Coordonnées des délégations régionales (DR).....	9
Annexe II	
Les instances scientifiques 2022-2026.....	11
Annexe III	
Tableaux bibliométriques	13
Annexe IV	
Les instituts thématiques de l'Inserm.....	14
Annexe V	
Application EVA3.....	14
Annexe VI	
Le Département de l'Evaluation et du Suivi des Programmes	15

1. Comment être informé des dates de dépôt de dossiers ?

Pour les dates concernant le dépôt de la lettre d'intention et du dossier à destination du Hcéres, se renseigner auprès de votre université de rattachement et sur le site du Hcéres¹. Le dépôt des dossiers sur l'application GED du Hcéres se fera avant le 1^{er} juin 2023.

Pour le dépôt d'un dossier en vue d'une **labellisation Inserm**, les informations sont disponibles sur le site publique EVA3² et auprès des Délégations Régionales (Annexe I).

2. A quelle période de l'année ?

- Date limite de dépôt pour le dossier Hcéres : 15 juin 2023
- Ouverture dépôt de dossier EVA Inserm : 06 juin 2023
- Date limite de dépôt pour le dossier EVA Inserm : 18 septembre 2023
- Visite sur site par le Hcéres : septembre 2023 à avril 2024
- Evaluation Inserm CSS/CS : mai à juin 2024
- Concertation avec les partenaires de mixité : juillet 2024
- Notification de création : décembre 2024

3. Quels types de projets ?

Les projets doivent s'inscrire dans les missions de l'Inserm : recherche fondamentale biologique, recherche physiologique et physiopathologique, recherche médicale ou en santé. Ils doivent prendre en compte la stratégie de développement de recherche de l'organisme et du site concerné (plan stratégique) : <https://fr.calameo.com/read/0051544502cc32797220e>

Les unités devront, au moment de leur création, bénéficier de locaux identifiés et fonctionnels, ainsi que de l'accès aux plateaux techniques du site.

4. Quels types d'unités?

A - Les Unités Mixtes de Recherche (UMR)

Les unités peuvent comprendre une équipe (unité mono-équipe) ou plusieurs équipes (unité pluri-équipes).

Elles sont dirigées, sauf exception, par un chercheur titulaire (EPST, Universitaire, Hospitalo-universitaire).

Les unités de recherche sont créées pour une durée de 5 ans, par décision des partenaires de mixité et peuvent être renouvelées. Le directeur/la directrice d'une unité de recherche ne peut pas exercer plus de **trois mandats consécutifs** pour une unité créée.

La limite du mandat est basée sur la fin du contrat pluriannuel d'établissement conclu par l'université avec l'Etat.

Le décret Inserm dispose que :

I. - Les unités de recherche relevant de l'institut sont créées, modifiées et supprimées par décision du président de l'institut, après avis des instances scientifiques dans les conditions prévues aux articles 11 et 13 et le cas échéant conjointement avec l'autorité compétente de l'organisme partenaire. Ces unités reçoivent sous forme de dotations globales les crédits qui leur sont alloués au titre de leur fonctionnement, de leur petit et moyen équipement et des missions.

Les directeurs d'unités de recherche sont nommés par décision du président de l'institut après avis des instances scientifiques dans les conditions prévues aux articles 11 et 13 et le cas échéant conjointement avec l'autorité compétente de l'organisme partenaire pour un mandat dont la durée ne peut excéder celle du contrat d'établissement mentionné à l'article L. 712-9 du code de l'éducation. Le mandat est renouvelable. Nul ne peut diriger la même unité de recherche au-delà de trois mandats consécutifs.

¹ <https://www.hceres.fr/fr/carte-des-vagues/constituer-et-deposer-son-dossier-dautoevaluation>

² <https://sp2013.inserm.fr/sites/eva/unite-equipe/Pages/Créations-des-Unités.aspx>

Numérotation d'unité : cette numérotation joue un rôle essentiel dans l'affectation des ressources humaines et budgétaires. **Un changement de numérotation** intervient si le projet de l'Unité présente des modifications majeures ou si l'unité a fait 3 mandats avec le même numéro

Périmètre des commissions scientifiques spécialisées (CSS) :

L'Inserm a mis en place 7 commissions scientifiques spécialisées pour la mandature 2022-2026. La répartition des thématiques des CSS permet de disposer d'une vision globale de l'ensemble des aspects de la recherche dans l'objectif de renforcer le continuum entre recherche fondamentale et recherche appliquée et de préserver la recherche visant la « connaissance du vivant ».

Les intitulés des CSS sont les suivants :

- CSS1 - Biologie cellulaire, moléculaire et structurale
- CSS2 - Cancérologie, maladies génétiques
- CSS3 - Physiologie et physiopathologie des grands systèmes
- CSS4 - Neurosciences
- CSS5 - Immunologie, Microbiologie, Infection
- CSS6 - Santé publique, santé des populations
- CSS7 - Technologies pour la Santé

Vous devez **prendre un soin tout particulier** au choix de la commission de rattachement à la fois pour votre unité mais aussi pour chacune des équipes qui la compose en étudiant attentivement les mots-clés qui sont rattachés aux CSS (Annexe II). Il est à noter qu'une équipe peut être rattachée à une CSS différente de celle de l'unité.

Définition de l'équipe

L'équipe est l'entité opérationnelle élémentaire dans le système de recherche mis en place par l'Inserm mais la création d'une équipe doit prendre en compte la cohérence de son programme avec les moyens scientifiques locaux. Ainsi, une équipe de recherche se définit par ses objectifs scientifiques et par les moyens (financiers, en équipements et en personnels) en vue de réaliser un programme de recherche propre, en accord avec les missions de l'Inserm. L'unité de lieu est recommandée pour une même équipe. Enfin, l'équipe est dirigée par un/une responsable qui s'engage à diriger l'équipe pendant toute la durée du mandat.

Taille des équipes

Les équipes peuvent donc être de taille variable, mais chacune doit rester une entité cohérente et logique dans sa composition et son organisation. Elles doivent comporter **au moins un chercheur titulaire temps plein** et être constituées **au minimum de 5 « ETP »** (chercheurs titulaires, chercheurs contractuels incluant les post-doctorants, ingénieurs et techniciens (ETP=1), universitaires (0.5), hospitalo-universitaires (0.33), praticiens hospitaliers (0.2). La labellisation Inserm d'équipe de petite taille doit rester une exception motivée par une situation particulière. Il est à noter que l'absence de chercheur titulaire dans une équipe ne pourra être justifiée que dans des équipes cliniques ou en SHS qui seraient insérées dans un environnement où des chercheurs titulaires d'autres équipes de l'unité contribuent au projet de l'équipe.

Equipe de Recherche Labellisée (ERL)

Il est également possible de demander une labellisation Inserm pour une équipe unique (ERL : Equipe de Recherche Labellisée) au sein d'une unité ayant des labellisations autres que l'Inserm. Ceci, sous réserve de l'accord des autres tutelles et du directeur/de la directrice de l'unité dans laquelle l'ERL serait créée.

Il faudra alors que le porteur de l'ERL s'inscrive pour une demande d'unité mono-équipe.

B - Les équipes ATIP- Avenir & ERC (starting)

Demande de labellisation des équipes en fin de contrat ATIP-Avenir et ERC StG. Cette évaluation a pour objectif d'obtenir le label Inserm, à la demande du lauréat et selon les critères d'évaluation des équipes Inserm.

Deux cas de figure se présentent :

- Le contrat arrive à terme au 31 décembre 2024 et vous jugez que cette équipe ATIP-Avenir peut concourir à une labellisation Inserm, alors le porteur doit déposer un dossier comme les autres équipes de votre unité.
- Le contrat prend fin au cours du prochain mandat de l'unité (soit entre le 01/01/2025 et le 31/12/2029), dans ce cas le porteur ne demande pas une labellisation Inserm en tant qu'équipe car un label sera automatiquement accordé jusqu'à la prochaine vague d'évaluation de votre unité.



Pour information, ne sont affichées sur le site « Insermlab » que les équipes ayant reçu la labellisation Inserm suite à leur évaluation. Les équipes ATIP-Avenir et les équipes ERC y sont également mentionnées.

5. Quelles sont les conditions pour être directeur d'unité ou responsable d'équipe ?



Le porteur du projet de demande de création d'unité comme le/la responsable d'équipe doivent pouvoir effectuer **1 mandat complet**, soit actuellement 5 ans.



En cas de départ à la retraite au cours du mandat concerné, une dérogation doit être demandée par courriel au DESP à l'attention de la présidence de l'Inserm **avant** le dépôt de dossier de demande de création ou renouvellement d'unité. Le remplaçant devra être identifié au moment du dépôt de dossier et indiqué dans le dossier afin de permettre la conduite du programme de l'unité jusqu'à son terme.



Un chercheur émérite ne peut pas assurer une direction d'unité ou d'équipe.



Toute proposition de changement de direction d'unité en cours de mandature doit recueillir l'avis préalable du conseil de laboratoire de l'unité. Un courrier de démission doit être adressé au PDG de l'Inserm avec copie au DESP et à la délégation régionale. L'instruction du dossier de changement de direction d'unité nécessite de fournir au DESP le CV de la personne proposée et le compte-rendu du conseil de laboratoire examinant cette proposition de changement de direction et la liste de publications du nouveau responsable. Cette proposition est soumise au Conseil Scientifique qui rend un avis à la Direction de l'Inserm pour décision. Dès validation de la proposition de changement de direction, une décision juridique de nomination par l'Inserm sera rédigée par le Département des Affaires juridiques puis transmise au nouveau directeur d'unité et à la délégation régionale.

Toute proposition de changement de direction d'équipe en cours de mandature doit recueillir l'avis préalable du conseil de laboratoire de l'unité puis un courrier doit être adressé au DESP. Le Conseil Scientifique de l'Inserm, la présidence de la CSS de rattachement et les services administratifs concernés seront informés du changement par le DESP

6. Comment s'effectue l'évaluation des demandes de création d'unités de recherche ?

Visite sur site ou visioconférence

Une visite sur site ou une visioconférence est organisée par le Hcéres. La composition du comité est du ressort du Hcéres, mais vous devez vous assurer qu'au moins un expert membre de la CSS Inserm de rattachement de votre unité participera à ce comité de visite. Notez également qu'en dehors du comité Hcéres, un représentant du personnel Ingénieurs et Techniciens (IT) membre de la CSS, sera mandaté par l'Inserm pour s'entretenir avec le personnel IT lors de cette visite.

Le rapport du comité d'évaluation est transmis par l'université au porteur du projet d'unité qui aura la possibilité de répondre aux observations de ce comité. Le rapport est également transmis aux établissements auxquels le porteur du projet d'unité a adressé sa demande de labellisation.

L'Inserm transmet ces rapports et les réponses des porteurs de projet à ses instances d'évaluation.

Evaluation des équipes par les instances

Les CSS évaluent toutes les équipes qui leurs sont rattachées et génèrent une fiche de synthèse par équipe comprenant les points forts et les points à améliorer des différents items évalués. Ces tableaux seront envoyés au porteur de projet d'unité afin de lui permettre de préparer son audition et répondre aux questions soulevées par les CSS.

Audition des porteurs de projet d'unité par le comité ad hoc CS et CSS

Cet entretien avec un comité d'audition est le moment durant lequel le porteur de projet d'unité peut interagir avec les instances scientifiques de l'Inserm au cours du processus d'évaluation et préciser les points qui lui paraissent essentiels

Evaluation des unités et de leurs équipes par le CS

En séance plénière, le conseil scientifique donne son avis sur les propositions de labellisation des équipes et des unités.

La direction générale, en concertation avec les tutelles, établit la liste finale des équipes et des unités créées.

Application « Insermlab »

Après la création, vous devrez insérer les informations de la composition de votre unité et des équipes dans cette base de données. Ces informations sont utilisées pour le calcul du budget de votre unité.

7. Comment déposer une demande de reconnaissance Inserm ?



Attention: Pour les renouvellements et les nouveaux projets, **le porteur doit prendre contact avec les instituts thématiques** de l'Inserm (Annexe IV) avant le dépôt de dossier pour présenter les grandes lignes de votre projet et les personnes impliquées. Il est possible d'impliquer plusieurs instituts thématiques si votre projet le nécessite et l'un d'eux sera l'institut thématique principal qui coordonnera les échanges. Vous devez également indiquer les tutelles et les partenaires de mixité dans le dossier Hcéres et vous assurer de leur accord.

Pour déposer une demande de reconnaissance Inserm, il convient de s'inscrire sur le site **EVA3**³.

Vous y trouverez :

- Guide du porteur de projet structure 2023
- Calendrier des instances
- Guide technique création de compte utilisateur EVA3
- Guide technique constitution dossier

Il est indispensable de bien lire les documents d'aide avant de constituer votre dossier.

Deux cas de figure :

Dépôt d'une
demande d'unité ou
ERL mono-équipe

Le porteur de projet :

- S'authentifie sur EVA3 (après création d'un compte s'il ne s'est jamais connecté à EVA3)
- Renseigne les fiches demandées
- Dépose les documents demandés en pièces jointes

Dépôt d'une
demande d'unité ou
ERL pluri-équipes

1^{ère} ETAPE - Le porteur de projet :

- S'authentifie sur EVA3 (après création d'un compte s'il ne s'est jamais connecté à EVA3) et débute la démarche par une inscription en ligne. Cela aboutit à la création d'un dossier électronique vierge dans lequel il renseigne la liste des responsables d'équipe. Les comptes de ces derniers seront créés et/ou inscrits par le pôle Sieval (système d'information de l'évaluation). Une fois les comptes des responsables créés, le porteur pourra :
- De nouveau accéder à son dossier afin de renseigner les fiches demandées.
- Déposer les documents demandés en pièces jointes
- Suivre l'avancement des dossiers équipes de son unité

2^{ème} ETAPE - Les responsables d'équipe :

- Les responsables d'équipe inconnus de l'application feront l'objet d'une création de compte (par le pôle Sieval) qu'ils devront activer avant toute utilisation.
- Un dossier électronique à saisir en ligne sera créé sur tous les comptes des responsables d'équipe déclarés par le porteur. Ils en seront informés par un mail automatique. Ils pourront alors renseigner les fiches et déposer les documents demandés en pièces jointes.

³ <https://sp2013.inserm.fr/sites/eva/unite-equipe/Pages/default.aspx>



Attention : les porteurs de projet d'unité pluri-équipes doivent s'inscrire en premier et renseigner la liste des responsables d'équipes. Une fois les comptes des responsables créés, le porteur pourra de nouveau accéder à son dossier et le renseigner. Il pourra également suivre l'inscription des responsables d'équipe rattachées à son unité.

Si vous êtes candidat à la labellisation Inserm d'un projet d'unité ou d'équipe et **chercheur employé par l'Inserm**, votre compte EVA sur l'application a déjà été créé et vous pouvez y accéder directement avec votre adresse mail Inserm (login) et le mot de passe de votre messagerie.

Pour tous les autres chercheurs (employés par les autres EPST, universités, CHU, hôpitaux ou autres organismes) qui souhaitent déposer une candidature de labellisation, vous devez créer un compte sur l'application EVA3.



Il est impératif que **chaque porteur de projet d'unité ou d'équipe** renseigne son dossier sur le site EVA3. C'est à ce moment-là que le porteur **doit identifier la CSS** qui évaluera son dossier.

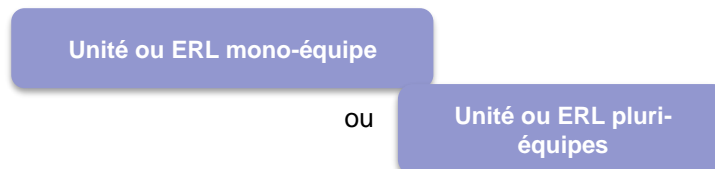
Le choix de la CSS qui évaluera l'équipe est particulièrement important, c'est la CSS qui déterminera les compétences scientifiques des experts qui examineront la demande de labélisation d'équipe. Vous pouvez choisir une CSS de rattachement pour votre unité et une CSS de rattachement identique ou différente pour chaque équipe.

8. Quelles sont les pièces à fournir pour la constitution du dossier ?

Quelle que soit la demande :



Quelle que soit la structure concernée :



Les documents spécifiques à l'Inserm

Les fiches à saisir dans EVA3 comprennent :

Pour le porteur de projet d'Unité

- Informations personnelles
- Informations administratives
- Bilan synthétique production (**pour les unités mono-équipe**)
- Argumentaire & effectif
- Documents à joindre :
 - CV du porteur de projet (au format pdf)
 - Document d'autoévaluation (DAE) [HCERES] (au format pdf)
 - Tableau des données de caractérisation et de production de l'effectif du prochain contrat (au format excel) – **Pour les unités mono-équipe**

Pour les unités **pluri-équipes**, merci d'insérer le document excel fourni au Hcéres dans la rubrique « documents facultatifs ».

Pour les responsables d'équipe

- Informations personnelles
- Informations administratives
- Bilan synthétique de production
- Argumentaire & effectif
- Documents à joindre :
 - CV du responsable d'équipe (au format pdf)
 - Document d'autoévaluation de l'équipe (DAE) [HCERES] (au format pdf)
 - Tableau des données de caractérisation et de production de l'effectif du prochain contrat (au format excel)

Offre de service d'indicateurs bibliométriques,

Le Pôle "Mesures, Indicateurs, Bibliométrie" du DESP peut réaliser une analyse bibliométrique des équipes de votre unité, en amont du dépôt de votre dossier Hcéres. Veuillez contacter dès le début de votre démarche (frederique.ferrat@inserm.fr ou rachida.mehroug@inserm.fr).

Cette analyse, nécessite l'envoi de l'organigramme de votre future unité ainsi que la CSS dont dépendra votre unité et celles de chacune des équipes. Chaque responsable d'équipe recevra un fichier à renseigner sur la composition de l'équipe. Le chargement des références des publications des auteurs de l'équipe est fait à partir du Web of Science par une requête sur les Researcher-ID ou Orcid.

Attention, l'association des références bibliographiques à un identifiant tel qu'Orcid ou Researcher-Id ne se fait pas automatiquement. **Il est donc essentiel d'informer les chercheurs de bien mettre à jour leurs identifiants** (et pas seulement le créer).

La liste des publications sera validée par chaque responsable d'équipe.

L'analyse contiendra notamment :

- Les indicateurs bibliométriques de chaque équipe et de l'unité : indicateurs de production (nombre d'articles/reviews/pub en position majeure...) et de visibilité (indice de citation normé) fournis par le module "Incites Benchmarking & Analytics" du Web of Science gérée Clarivate Analytics ®,
- Un réseau de co-publications entre chercheurs de l'unité qui sont considérées par l'Inserm comme la marque d'un travail collectif
- Un réseau de mots-clefs généré à partir des titres et abstracts des publications;

Cette analyse sera ensuite fournie à la CSS de rattachement de votre unité à titre informatif sur votre démarche.

9. Évaluation des unités/équipes - Hors vague

Contactez le Département de l'Évaluation

10. Comment sont communiqués les résultats ?

Les résultats de labellisation seront communiqués individuellement à l'issue des réunions avec les cotutelles et affichés sur le site EVA3⁴ en octobre 2024. Les décisions juridiques de création seront rédigées fin 2024.

⁴ (<https://sp2013.inserm.fr/sites/eva/unite-equipe/Pages/R%C3%A9sultats.aspx>)

Coordonnées des Délégations Régionales (DR)

Hors Ile de France

CAVILLE Jacques DR Occitanie Méditerranée
60 rue de Navacelles
34394 Montpellier Cedex 5
Tél : 04 67 63 61 30 / Fax : 04 67 63 70 84
e-mail : jacques.cavaille@inserm.fr

CALMES Hélène DR Occitanie Pyrénées
CHU Purpan
BP 3048
31024 Toulouse Cedex 3
Tél. : 05 62 74 83 50 / 05 62 74 83 51
e-mail : helene@calmes@inserm.fr

DELALEU Frédéric DR Grand-Ouest
63 quai Magellan
BP 32116
44021 Nantes Cedex 01
Tél : 02 40 35 06 69 / Fax 02 40 47 77 01
e-mail : frederic.delaleu@inserm.fr

NOBILE Dominique DR Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
18 avenue Mozart – CS 20172
13276 Marseille Cedex 9
Tél : 04 91 82 70 48 / Fax : 04 91 74 20 67
e-mail : dominique.nobile@inserm.fr

OULD ALI Samir DR Nord-Ouest
6 rue du Professeur Laguesse
CS 50027
59045 Lille Cedex
Tél : 03 20 29 86 70 / Fax : 03 20 49 01 38
e-mail : samir.ould-ali@inserm.fr

PELLA Dominique DR Auvergne-Rhône-Alpes
69675 Bron Cedex
Tél : 04 72 13 88 00 / Fax : 04 72 13 88 01
e-mail : dominique.pella@inserm.fr

SALIVES Richard DR Nouvelle-Aquitaine
Institut François Magendie
146 rue Léo Saignat
33077 Bordeaux Cedex
Tél. 05 57 57 36 17 / Fax : 05 57 57 36 55
e-mail : richard.salives@inserm.fr

SIMON Eric DR Est
5 rue Jacob Mayer
BP 10005
67037 Strasbourg Cedex 2
Tél : 03 88 10 86 30 / Fax : 03 88 10 81 75
e-mail : eric.simon@inserm.fr

Ile de France

CHAMBELIN François DR Île-de-France Centre Nord
Immeuble Kadence
86, rue Regnault
75013 Paris
Tél : 01 81 70 72 00
e-mail : francois.chambelin@inserm.fr

CHAUDONNERET Camille DR Île-de-France Centre Est
Bâtiment A - 75013 Paris
8, rue de la Croix-Jarry
Tél. : 01 48 07 33 91 / Fax : 01 48 07 34 32
e-mail : camille.chaudronneret@inserm.fr

PARMANTIER Laurence DR Île-de-France Sud
48-50, rue Albert
75013 Paris
Tél : 01 85 55 38 00 - Fax : 01 85 55 38 01
e-mail : laurence.parmantier@inserm.fr

LES INSTANCES SCIENTIFIQUES**2022-2026****Commissions scientifiques spécialisées (CSS) :**

CSS 1	<p style="text-align: center;">Biologie cellulaire, moléculaire et structurale</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Biologie structurale intégrative, structure et dynamique des macromolécules biologiques ; ○ Bioinformatique structurale, Modélisation ; ○ Biologie de synthèse, Ingénierie moléculaire ; ○ Chemobiologie ; ○ Structures et mécanismes dans la transduction du signal, dans l'expression et la régulation des gènes, de la chromatine à la traduction, dans la réparation, la recombinaison et la réplication du génome ; biologie des systèmes ; ○ Voies métaboliques et processus de biosynthèse, approches systémiques des assemblages supramoléculaires ; ○ Membranes, protéines membranaires, trafic intracellulaire, organelles et vésicules extracellulaires ; ○ Cellules souches, embryologie, développement, vieillissement ; ○ Autophagie, mécanismes de sénescence, et de la mort cellulaire ; ○ Cytosquelette, adhérence, migration, mécanobiologie et communication cellulaires
CSS 2	<p style="text-align: center;">Cancérologie, maladies génétiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Oncologie : Neuro-oncologie, onco-hématologie, onco-Immunologie, Immunothérapies des cancers ; ○ Onco-Génétique ○ Hétérogénéité, microenvironnement tumoral ; ○ Thérapies et résistance. ○ Pathologies du développement ○ Maladies génétiques et congénitales
CSS 3	<p style="text-align: center;">Physiologie et physiopathologie des grands systèmes</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Cœur et vaisseaux ; ○ Hématologie non cancéreuse, Hémostase ; ○ Foie, Système digestif ; ○ Rein et voies urinaires ; ○ Odontologie et santé orale ; ○ Muscle ; ○ Os, Articulations ; ○ Poumon ; ○ Peau ; ○ Régulations hormonales, Signaux intégratifs ; ○ Métabolisme, Nutrition, Obésité, Diabète ; ○ Système reproducteur
CSS 4	<p style="text-align: center;">Neurosciences</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Neurobiologie moléculaire-cellulaire, intégrative ; neurophysiologie ; ○ Neurosciences computationnelles et modélisation ; ○ Neuroendocrinologie, Neuroimmunologie, Neuropharmacologie, Interactions système nerveux soma ; ○ Cognition, Mémoire, Comportements, Apprentissage ○ Maladies neurologiques, neuro-développementales, neurodégénératives ; ○ Santé mentale, maladies psychiatriques, addictions et stress post traumatique ; ○ Systèmes sensoriels, système nerveux périphérique, contrôle moteur et maladies associées ; ○ Douleur, Sommeil.
CSS 5	<p style="text-align: center;">Immunologie, Microbiologie, Infection</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Immunité innée et adaptative, immunopathologie, immunodéficiences ; o auto-immunité, hypersensibilités; Allergies ; ○ Vaccination, Immunothérapie et greffes ; ○ Immuno-hématologie ; ○ Bactériologie, Mycologie, Virologie, Parasitologie ; ○ Relations hôte-pathogènes, microbiote ; ○ Pathogènes émergents, traitements anti-infectieux, Antibiorésistance

Santé publique, santé des populations

CSS 6

- Epidémiologie : clinique, populationnelle, génétique, sociale ;
- Bio-statistiques et modélisation statistique; Informatique médicale et science des données pour la santé des populations ;
- Cohortes observationnelles, Bases médico-administratives, entrepôts de données ;
- Recherche interventionnelle en santé des populations ;
- Recherche sur les systèmes de santé, Recherches participatives ;
- Economie, histoire, anthropologie, ethnologie, sociologie, sciences politiques en santé ;
- Droit et éthique biomédicale ;
- Pharmaco-épidémiologie et pharmacovigilance, risques thérapeutiques et environnementaux ;
- Recherche clinique : méthodologie et essais cliniques ;
- Santé-environnement : toxicologie des agents environnementaux, exposition, exposome.
- Savoirs et pratiques de santé, comportements, perceptions et qualité de vie, risque et prévention en santé, Systèmes sanitaires et politiques de santé, Approches populationnelles sur les déterminants sociaux ; Santé mentale.

Technologies pour la Santé

CSS 7

- Conception et développement :
- Thérapie génique, cellulaire et tissulaire ;
- Biomatériaux, ingénierie tissulaire ;
- Méthodologie en drug design ;
- Méthodes et technologies à visée thérapeutique et diagnostique ;
- Dispositifs médicaux ;
- Techniques interventionnelles (dont chirurgie, thérapies physiques) ;
- Technologies pour le handicap, interface homme-machine ;
- Imagerie médicale et biologique, méthodologies, agents d'imagerie, capteurs et biomarqueurs en imagerie ;
- Modélisations, simulations, acquisition et traitement du signal et de l'image ;
- Bioinformatique, bases de données, entrepôts de données, Cybersécurité en santé ;
- Pharmacologie expérimentale et clinique, toxicologie des agents thérapeutiques et diagnostiques ;
- Bio-ingénierie en santé, génie des procédés biotechnologiques, biocapteurs ;
- E-santé, ingénierie des connaissances, informatique médicale ;
- Sciences des données et calcul haute performance, intelligence artificielle, outils informatiques d'aide à la décision en santé.

Tableaux bibliométriques

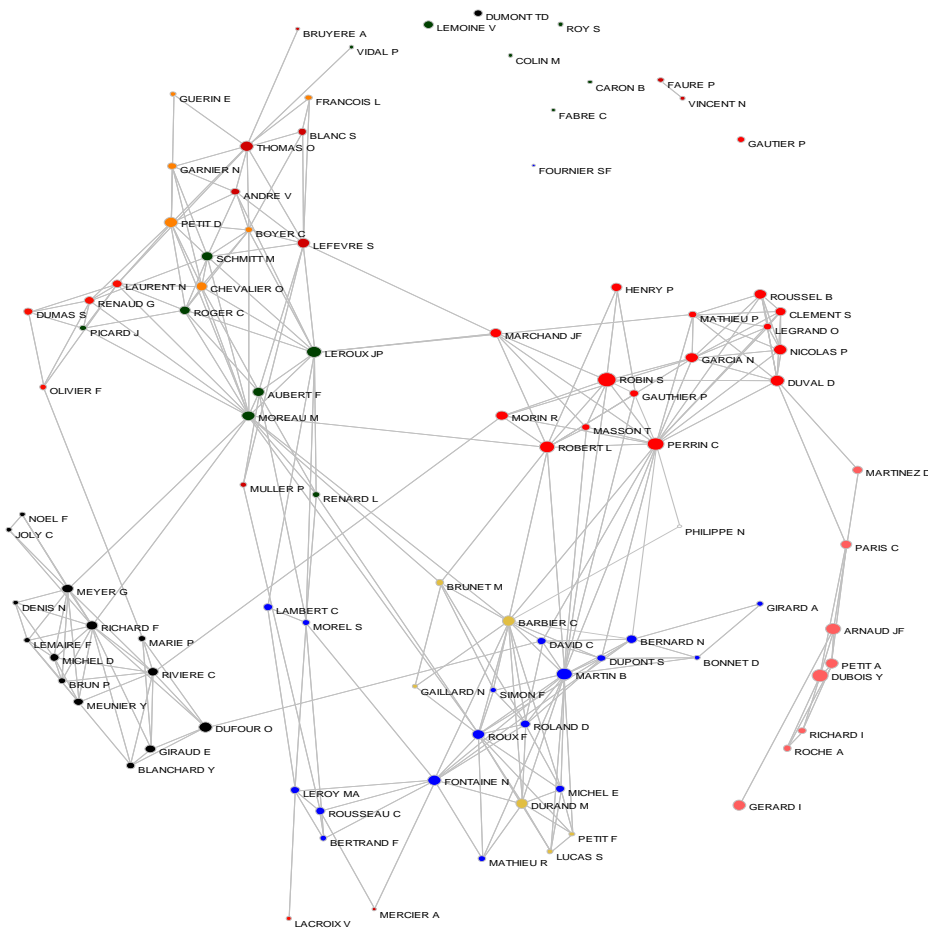
Tableau de synthèse ci-dessus fourni aux CSS par le pôle « Mesures, indicateurs, bibliométrie »

Ce tableau présente des indicateurs agrégés par équipe (fournis aux CSS), ou par unité (fournis aux

	Equipe			Production			Visibilité des travaux				Notoriété des journaux				Excellence	
	Chercheurs ⁽¹⁾			Sans doublons			Indice de citation normé moyen	Pub Top 10% citations			IF normé moyen	Pub dans IF Top 10 des Journaux			Nb de pub PDC ⁽²⁾	
	Nb	ETP	Age moyen	Nb Pub	Nb PDC ⁽¹⁾	annuelle par ETP		Nb	% Nb pub Top 10/Nb pub	Nb PDC ⁽¹⁾		% Nb PDC ⁽¹⁾ Top10/Nb PDC	Nb	% Nb pub IF Top 10/Nb pub	Nb PDC ⁽¹⁾	% Nb PDC ⁽¹⁾ IF Top 10/Nb PDC
Articles originaux																
Autres publications																
Pub non anglophones																

comités ad hoc)

Ex : Analyse des co-signatures des publications: Réseaux de collaborations inter-équipes/nationales/internationales



Instituts Thématiques de l'Inserm⁵

- **Bases moléculaires et structurales du vivant**

Directrice : Carine GIOVANNANGELI, courriel : carine.giovannangeli@inserm.fr
Assistante : Kristell DERVIEUX

- **Biologie cellulaire, développement et évolution**

Directeur : Thierry GALLI, courriel : thierry.galli@inserm.fr
Chargés de mission : Christine LEMAITRE, Jean ROSENBAUM

- **Cancer**

Directeur : Bruno QUESNEL, courriel : bruno.quesnel@inserm.fr
Directeur adjoint : Alain EYCHENE, courriel : alain.eychène@inserm.fr
Chargée de mission : Hélène GARY

- **Génétique, génomique et bio-informatique**

Directrice : Emmanuelle GENIN, courriel : emmanuelle.genin@inserm.fr
Directrice adjointe : Catherine N'GUYEN
Chargées de mission : Karine GROUSSARD et Françoise PULCINI

- **Immunologie inflammation, infectiologie et microbiologie**

Directeur : Yazdan YAZDANPANAHAH, courriel : yazdan.yazdanpanah@inserm.fr
Adjointe du directeur : Evelyne JOUVIN-MARCHE
Chargée de mission : Patricia RENESTO

- **Neurosciences, sciences cognitives, neurobiologie et psychiatrie**

Directeur : Etienne HIRSCH, courriel : etienne.hirsch@inserm.fr
Chargées de mission : Kim NGUYEN BA

- **Physiopathologie, métabolisme, nutrition**

Directeur : Chantal BOULANGER, courriel : chantal.boulanger@inserm.fr
Chargés de mission : Raymond BAZIN et Nathalie GRIVEL

- **Santé publique**

Directrice : Rémy SLAMA : remy.slama@inserm.fr
Adjoint au Directeur : Arnaud DE GUERRA
Chargé de mission : Jean-Marie GAGAGLIO

- **Technologie pour la santé**

Directeur : Franck LETHIMONNIER, courriel : franck.lethimonnier@inserm.fr

⁵ <https://www.inserm.fr/gouvernance-organisation#>

Application EVA3



« EVA » est un système de gestion électronique de documents **basé sur le progiciel Livelink**.

Il intègre des développements spécifiques adaptés à l'ensemble des processus d'évaluation de l'Inserm. Il est basé sur une architecture Full Web.

Il vous permet d'accéder à un espace personnel sécurisé pour déposer les pièces constituant votre dossier. Aucune des pièces déposées ne pourra être modifiées, elles seront soumises en mode « lecture seule » aux instances de l'Inserm.

Certaines informations recueillies à partir de votre dossier de candidature seront transmises, si vous donnez votre accord, pour mettre à jour les fichiers de la Banque d'informations sur les recherches à l'Inserm (BIR). La constitution des fichiers a reçu l'autorisation de la Cnil. Une partie des informations (nom, prénom, appartenance administrative, coordonnées de l'affectation, descriptifs des thèmes de recherche, publications) est accessible sur internet à l'adresse suivante : <https://insermlab.inserm.fr>

En conformité avec **la loi informatique et libertés**, le DESP ne transmettra que les informations relatives aux chercheurs ayant donné leur accord de participation. Pour toutes demandes de consultations, modifications ou suppressions : https://insermlab.inserm.fr/aide/faq_annuaire

Département de l'Évaluation et du Suivi des Programmes

Direction du département

- Armelle Regnault (Directrice)
Courriel : armelle.regnault@inserm.fr
téléphone : +33.(0)6.83.30.77.25

Assistante : Sonya Barbey
Courriel : sonya.barbey@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.44.23.67.43

- Meriem Marouf (Directrice adjointe)
Courriel : meriem.marouf@inserm.fr
téléphone : +33.(0)1.44.23.61.27

Contact: secretariat.desp@inserm.fr

Pôle évaluation

Direction du pôle : Armelle Regnault et Meriem Marouf
Assistante coordinatrice : Anaïs Solle

Contact: eval-structures.desp@inserm.fr

Pilotage des instances scientifiques

CS - Conseil Scientifique

Armelle Regnault
Courriel : armelle.regnault@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.44.23.64.29

Assistante : Anaïs Solle
Courriel : anais.solle@inserm.fr
Téléphone : +33. (0)1.44.23.61.75

- **CSS1 - Biologie cellulaire, moléculaire et structurale**

Référente scientifique : Anne-Marie RODRIGUEZ
Courriel : anne-marie.rodriquez@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.44.23.64.29

Assistante : Anais SOLLE
Courriel : anais.solle@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.44.23.61.41

- **CSS2 - Cancérologie, maladies génétiques**

Référent scientifique : Zied Riahi
Courriel : zied.riahi@inserm.fr
Téléphone : +33. (0)1.44.23.67.01

Assistant : Pierre-Yves RUYSS
Courriel : pierre-yves.ruys@inserm.fr
Téléphone : +33. (0)1.44.23.64.93

- **CSS3 - Physiologie et physiopathologie des grands systèmes**

Référent scientifique : Zied Riahi
Courriel : zied.riahi@inserm.fr
Téléphone : +33. (0)1.44.23.67.01

Assistant : Pierre-Yves RUYS
Courriel : pierre-yves.ruys@inserm.fr
Téléphone : +33. (0)1.44.23.64.93

- **CSS4 - Neurosciences**

Référent scientifique : Nelly NORAZ
Courriel : nelly.noraz@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.44.23.67.01

Assistante : Anais SOLLE
Courriel : anais.solle@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.44.23.61.11

- **CSS5 - Immunologie, Microbiologie, Infection**

Référente scientifique : Livia Pedroza
Courriel : livia.pedroza@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.44.23.64.29

Assistant : Pierre-Yves RUYS
Courriel : pierre-yves.ruys@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.44.23.61.41

- **CSS6 - Santé publique, santé des populations**

Référente scientifique : Elodie Mailler
Courriel : elodie.mailler@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.44.23.02.08

Assistante : Yukyeong Jeon
Courriel : sabine.jeon@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.82.53.36.84

- **CSS7 - Technologies pour la santé**

Référente scientifique : Nazha Sid-Ahmed Adrar
Courriel : nazha.sid-ahmed-adrar@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.82.53.36.97

Assistante : Anais SOLLE
Courriel : anais.solle@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.44.23.61.11

Pôle Mesures, Indicateurs, Bibliométrie

Pour toutes les questions concernant les publications, les indicateurs bibliométriques des évaluations institutionnelles, et les identifiants chercheurs (Researcher-ID ou ORCID) veuillez contacter :

Frédérique FERRAT
Courriel : frederique.ferrat@inserm.fr